

AMENDEMENT N°2 DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Réf : MCA2/2022/COMPACT/CB/RE10_3/G23

Appel d'Offres pour la sélection d'une firme pour l'Acquisition d'outils informatiques pour un Système d'Information Géographique (SIG) pour SENELEC

Le présent Amendement n°2 a pour objet de proroger la date limite de soumission des offres :

A. Lettre d'invitation à soumissionner, à la page 5 du Dossier D'appel D'offres (DAO)

▪ **Paragraphe 1:**

Supprimer ce qui suit :

« Les Offres doivent être déposées par voie électronique tel qu'indiqué au point IS 24.3 des Instructions aux Soumissionnaires au plus tard, le **01 février 2024, à 15h00 (Heure de Dakar/Sénégal)**. »

Et Remplacer par :

« Les Offres doivent être déposées par voie électronique tel qu'indiqué au point IS 24.3 des Instructions aux Soumissionnaires au plus tard le **12 février 2024, à 15h00 (Heure de Dakar/Sénégal)**. »

B. Section II. Fiches de Données de l'Appel d'Offres

▪ **Sous clause IS 24.3 (c), Pages 60**

Supprimer ce qui suit :

« Toutes les Offres seront soumises par voie électronique avant les date et heure limites de soumission via le lien Dropbox ci-après :

<https://bit.ly/47WbTNE>

Aucun autre mode de soumission ne sera accepté.

Les Soumissionnaires sont informés que MCA-Sénégal II n'est pas responsable des éventuels retards ou défauts dans la réception ou le téléchargement d'une Offre soumise par voie électronique. Ils devront prendre toutes leurs dispositions utiles pour éviter d'éventuels désagréments qui pourraient survenir sur le réseau internet.

La date limite de soumission des Offres est :

Date : **01 février 2024**

Heure : **15 Heures (Heure de Dakar) »**

Et Remplacer par :

« Toutes les Offres seront soumises par voie électronique avant les date et heure limites de soumission via le lien Dropbox ci-après :

<https://bit.ly/47WbTNE>

Aucun autre mode de soumission ne sera accepté.

Les Soumissionnaires sont informés que MCA-Sénégal II n'est pas responsable des éventuels retards ou défauts dans la réception ou le téléchargement d'une Offre soumise par voie électronique. Ils devront prendre toutes leurs dispositions utiles pour éviter d'éventuels désagréments qui pourraient survenir sur le réseau internet.

La date limite de soumission des Offres est :

Date : **12 février 2024**

Heure : **15 Heures (Heure de Dakar) »**

- **Sous clause IS 25.1, Page 61**

Supprimer ce qui suit :

« Les date et heure limites de soumission de l'Offre sont :

Date : **01 février 2024**

Heure : **15H00 (Heure de Dakar)**

Toutes les Offres seront soumises par voie électronique avant les date et heure limites de soumission via le lien Dropbox ci-après :

<https://bit.ly/47WbTNE>

Aucun autre mode de soumission ne sera accepté.

Les Soumissionnaires sont informés que l'Acheteur n'est pas responsable des éventuels retards ou défauts dans la réception ou le téléchargement d'une Offre soumise par voie électronique. Ils devront prendre toutes leurs dispositions utiles pour éviter d'éventuels désagréments qui pourraient survenir sur le réseau internet. »

Et Remplacer par :

« Les date et heure limites de soumission de l'Offre sont :

Date : **12 février 2024**

Heure : **15H00 (Heure de Dakar)**

Toutes les Offres seront soumises par voie électronique avant les date et heure limites de soumission via le lien Dropbox ci-après :

<https://bit.ly/47WbTNE>

Aucun autre mode de soumission ne sera accepté.

Les Soumissionnaires sont informés que l'Acheteur n'est pas responsable des éventuels retards ou défauts dans la réception ou le téléchargement d'une Offre soumise par voie électronique. Ils devront prendre toutes leurs dispositions utiles pour éviter d'éventuels désagréments qui pourraient survenir sur le réseau internet. »

▪ **Sous clause IS 28.1, Page 61**

Supprimer ce qui suit :

« L'ouverture des Offres se déroulera en ligne le **01 février 2024, à 15h15mn précises (Heure de Dakar)**.

La cérémonie d'ouverture est un évènement entièrement en ligne. Les soumissionnaires qui le désirent peuvent y assister en ligne via zoom, en utilisant le lien d'accès ci-après :

<https://us06web.zoom.us/j/9185181309?omn=85270909432>

ID de réunion: 918 518 1309

Le procès- verbal de l'ouverture des Offres plis sera diligemment envoyé à tous les soumissionnaires qui ont soumis des offres dans les délais impartis dans le Dossier d'Appel d'Offres. »

Et Remplacer par :

« L'ouverture des Offres se déroulera en ligne le **12 février 2024 à 15h15mn précises (Heure de Dakar)**.

La cérémonie d'ouverture est un évènement entièrement en ligne. Les soumissionnaires qui le désirent peuvent y assister en ligne via zoom, en utilisant le lien d'accès ci-après :

<https://us06web.zoom.us/j/9185181309?omn=85270909432>

ID de réunion: 918 518 1309

Le procès- verbal de l'ouverture des Offres plis sera diligemment envoyé à tous les soumissionnaires qui ont soumis des offres dans les délais impartis dans le Dossier d'Appel d'Offres. »

Toutes les autres dispositions du Dossier d'Appel d'Offres initial et de son Amendement n°1 qui ne sont pas visées par les modifications ci-dessus demeurent inchangées.

**Le Directeur Général
de MCA-Sénégal II
Oumar DIOP**

